



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Aix en Provence – Site Mignet

CENTRE EN ROUTE DE LA NAVIGATION AERIEENNE SUD-EST

Nouveaux Espaces de Travail

Cahier des Clauses Techniques Particulières



CCTP n°04 – Revêtements de sols

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	06/03/2026	Version initiale

Version du modèle

2.3

Affaire suivie par

GULDNER Laurent - SNIA / BAT
Tél. : 06 35 19 19 91
Courriel : laurent.guldner@aviation-civile.gouv.fr

Rédacteurs

AUBERT Laurent - SNIA / BAT (*Chargé d'études*)

CHEDORGE Yves - SNIA / BAT (*Coordonnateur – chef de projet*)

REMY Maxence – SNIA / BAT (*Architecte concepteur*)

Vérificateur

PERRET Guillaume – SNIA / BAT (*Directeur de projet*)

Valideur

JOURDAIN Stéphane - SNIA / BAT (*Chef de Département*)

CINGET Lucas - SNIA / BAT (*Adjoint au Chef de Département*)

SOMMAIRE

1	Généralités	4
1.1	Consistance des prestations	4
1.2	Exigences réglementaires	4
1.3	SOLS TEXTILES : Provenance et qualité des matériaux	5
1.3.1	<i>Matériaux</i>	5
1.3.2	<i>Recommandations particulières</i>	5
1.4	SOLS CARRELES : Provenance et qualité des matériaux	5
1.4.1	<i>Matériaux</i>	5
1.4.2	<i>Recommandations particulières</i>	5
1.5	Recommandations particulières	5
1.5.1	<i>Stockage - Protection</i>	5
1.5.2	<i>Mise en œuvre - Exécution</i>	6
1.6	Limites des prestations	6
1.7	Cellule de synthèse	6
2	Prestations détaillées	7
2.1	Prestations intellectuelles	7
2.2	Dépose des revêtements de sol	8
2.3	Sols textiles	9
2.4	Carrelage	10

1 GENERALITES

Note préliminaire

Le titulaire du présent lot est réputé avoir pris connaissance du CCAP, du CCTP clauses communes et des pièces qui y sont mentionnées, notamment en ce qui concerne les conditions générales du marché, les obligations faites à tous les corps d'état, les frais particuliers à sa charge.

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions pour ne pas entraîner de perturbations et concernant notamment :

- Bruit en limite de zones de service,
- Circulation des engins en dehors des zones de clôture de chantier,
- Dispositions particulières pour le signalement des moyens de levage.

1.1 Consistance des prestations

Liste non exhaustive des travaux à réaliser au titre du présent lot :

- La dépose des revêtements de sols existants ;
- Travaux de préparation du sol avant la pose du nouveau revêtement
- La fourniture et pose de moquette ou de carrelage ;

Cette liste n'est pas limitative, elle énumère l'objet du marché. Toutes les actions nécessaires pour la réalisation de ces travaux, sont dues par le titulaire dans le cadre du présent lot.

1.2 Exigences réglementaires

Toutes les normes d'application volontaires sont rendues obligatoires dans le cadre de ce marché.

Les matériaux et matériels, ainsi que leur mise en œuvre devront satisfaire aux prescriptions des textes, avis techniques, se conformer aux normes et réglementations en vigueur lors de l'exécution des travaux, notamment :

- Les Avis Techniques édités par le C.S.T.B.,
- Les Normes Françaises éditées par l'A.F.N.O.R définissant les matériaux utilisés,
- Les Avis Techniques et procès-verbaux concernant les conditions d'emploi des produits édités par les fabricants,
- Les D.T.U ;
- Le Code de la construction et de l'habitation ;
- Le Code du travail relatif à la conception des lieux de travail ;
- NF P20-302 (mai 2008) : Caractéristiques des fenêtres + Amendement A1 (janvier 2013) (Indice de classement : P20-302),
- NF P20-501 (mai 2008) : Méthodes d'essais des fenêtres (Indice de classement : P20-501),
- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101),
- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment – Choix des vitrages en fonction de l'exposition aux risques de blessures - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre (Indice de classement : P78-201-5),

1.3 SOLS TEXTILES : Provenance et qualité des matériaux

1.3.1 Matériaux

Les revêtements de sols textiles devront être certifiés NF UPEC A+ (seuls les revêtements résilients peuvent être dotés d'une classification acoustique – hors avis technique ou document technique spécifique). PM : la classification UPEC ne s'applique que pour les locaux courants, pour les revêtements de locaux type industriel, d'autres classements s'appliquent.

1.3.2 Recommandations particulières

Les revêtements seront posés avant les plinthes bois et après application de la deuxième couche de peinture.

Le revêtement sera arrêté au droit des portes à mi-feuillure dans le cas de changement de matériaux ou de teintes.

Avant encollage, l'entrepreneur prévoira tous les nettoyages, balayages des supports surfacés du maçon, de manière à obtenir une surface uniforme et propre.

Les matériaux définis ci-après seront collés au moyen d'adhésif agréé par le C.S.T.B. qui devra résister aux hautes températures, à l'eau, aux acides et à tous produits d'entretien.

Pose suivant les prescriptions du fabricant.

Les lés seront posés perpendiculairement aux façades. A cet effet, un calepinage sera proposé au Maître d'œuvre.

Les marques de matériaux, produits, composants de construction et procédés cités dans le CCTP le sont à titre de référence qualitative. L'entrepreneur demeure entièrement libre de proposer d'autres marques techniquement et esthétiquement équivalentes.

1.4 SOLS CARRELES : Provenance et qualité des matériaux

1.4.1 Matériaux

Les revêtements de sols en carreaux céramiques devront être certifiés QB UPEC.

1.4.2 Recommandations particulières

Les carreaux seront posés collés après application de la deuxième couche de peinture sur les murs.

Un profilé de seuil sera utilisé pour la jonction du carrelage avec d'autres matériaux, à la pose collée dont l'épaisseur doit correspondre à l'épaisseur de l'élément de revêtement.

Avant encollage, l'entrepreneur prévoira tous les nettoyages, balayages des supports surfacés, de manière à obtenir une surface uniforme et propre.

Le choix des produits de collage se fait suivant des critères définis selon les caractéristiques normalisées et propriétés déclarées par les fabricants, en adéquation avec la destination et l'usage du local ou de l'exposition de l'ouvrage carrelé.

Pose suivant les prescriptions du fabricant.

Les marques de matériaux, produits, composants de construction et procédés cités dans le CCTP le sont à titre de référence qualitative. L'entrepreneur demeure entièrement libre de proposer d'autres marques techniquement et esthétiquement équivalentes.

1.5 Recommandations particulières

1.5.1 Stockage - Protection

Les matériaux devront être stockés à l'abri des intempéries, des chocs et des salissures. Les éléments présentant des fissures, abîmés ou épaufrés seront remplacés.

1.5.2 Mise en œuvre - Exécution

L'entrepreneur devra vérifier les cotes d'exécution de tous les corps d'état et prévoir les jeux nécessaires.

Le titulaire exécutera à ses frais et sous sa propre responsabilité, les tracés d'implantation des ouvrages d'après les plans qui lui seront remis et les instructions qui lui auront été données par le Maître d'œuvre.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour livrer ses ouvrages d'un aspect propre, sans aucune trace ni salissure au montage et aux découpes.

1.6 Limites des prestations

Voir CCTP 00 - Clauses communes, paragraphe 3.4

1.7 Cellule de synthèse

Voir CCTP 00 - Clauses communes, paragraphe 8.11

2 PRESTATIONS DETAILLEES

2.1 Prestations intellectuelles

Nomenclature DPGF : L04-C01-001	
CHAPITRE 01 – PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Type de prestation	Frais d'études et synthèse - Plans d'exécution et notes de calcul
Description	Cf. CCTP 00 – Clauses communes, paragraphe 8
Etablissement du prix unitaire	ENS

Nomenclature DPGF : L04-C01-002	
CHAPITRE 01 – PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Type de prestation	Essais, procès-verbaux, mise en service des installations, constitution des DOE, DIUO et DUEM
Description	Cf. CCTP 00 - Clauses communes, paragraphe 8
Etablissement du prix unitaire	ENS

2.2 Dépose des revêtements de sol

Nomenclature DPGF : L04-C02-003	
CHAPITRE 02 – DEPOSE	
Type de prestation	Dépose des revêtements de sol
Description	Dépose, piquage et évacuation de tous revêtements de sol collés y compris les chapes jusqu'au plancher béton sous-jacent. Compris la dépose de tout type de plinthe périphérique. Trait de niveau à implanter à chaque étage Mise en œuvre de toutes les sujétions de reprises en sol pour préparation des supports, rattrapage de niveau par ragréage, ratissage, grattage et lissage permettant la pose d'un revêtement de sol neuf sans autre préparation.
Caractéristiques visuelles et finition	Travaux préliminaires reconstituant un support apte à recevoir le nouveau revêtement, ou transformant le sol conservé en une telle surface
Mise en œuvre	L'enduit de lissage choisi, si besoin, doit dans tous les cas être apte à l'emploi sur le support à couvrir, il doit être appliqué sur le primaire préconisé par le fabricant et son classement P doit toujours être au moins égal à celui du local à revêtir. De plus, il doit être exécuté conformément au Cahier des Prescriptions Techniques correspondant (Cahier du CSTB n° 1835, mars 1983).
Localisation	R+3 et R+5
Etablissement du prix unitaire	m ²

2.3 Sols textiles

Nomenclature DPGF : L04-C03-004	
CHAPITRE 03 – SOL TEXTILES	
Type de prestation	Dalles de moquette
Description	Fourniture et pose de dalles de moquette 50 x 50, revêtement de sol textile pour les espaces de circulation, les bureaux, la zone silence, les bulles visio et les salles de réunion. Prévoir de fournir en plus 5% de dalles de moquette supplémentaire.
Caractéristiques géométriques	Dalles de 50 x 50.
Performances techniques	Moquette caractérisée par un indice d'amélioration de l'isolation au bruit de choc $\Delta Lw \geq 30$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,25$, à velours de hauteur répondant aux contraintes acoustiques. Classement : classe 33 – LC2 (minimum) ou équivalent U3S P3 E1 C0 Comportement au feu : Cfl-s1
Caractéristiques visuelles et finition	Teinte, motifs et calepinage des dalles au choix de l'architecte Aspect velours bouclé structuré Teintée dans la masse, technique de tuftage pour insertion des fils de moquette sur support en toile tendue. Y compris seuil de finition de jonction avec toutes les jonctions de sol qui sont hors du périmètre du projet (locaux, escaliers, couloirs, etc.).
Modèle indicatif de référence	Gamme Fuse EcoBase SoundMaster de DESSO ou équivalent
Mise en œuvre	La mise en oeuvre des sols textiles sera conforme aux DTU et aux avis techniques ou cahiers de prescriptions techniques des fabricants. Au préalable, le plancher support devra être sec, propre et exempt de toute aspérité. La planéité du support devra être contrôlée avec la pose et une préparation (ragréage) sera prévue le cas échéant. Les revêtements de sols textiles sont mis en oeuvre après les cloisons séparatives, doublages et bâtis de porte ou de gaine technique. Pose collée en plein sur support préparé, conformément aux prescriptions fabricant. Pose tendue ou plombante interdite. Colle acrylique en dispersion aqueuse pour moquette textile tertiaire, application à la spatule crantée, consommation suivant préconisation fabricant.
Localisation	Plan AIX_CRNA_NET-PRO-11-Revêtements de sols - peintures
Etablissement du prix unitaire	M ²

2.4 Carrelage

Nomenclature DPGF : L04-C04-005	
CHAPITRE 04 – CARRELAGE	
Type de prestation	Sol pour l'accueil
Description	Fourniture et pose d'un revêtement de sol en grès cérame émaillé effet terrazzo confetti ou équivalent pour pour l'espace accueil. Classement UPEC U3 P3 E2 C2 minimum. Résistance à l'abrasion PEI 4. Antidérapance R10. Prévoir de fournir en plus un paquet de carreaux supplémentaires.
Caractéristiques géométriques	Carrelage de dimension : 60 x 60 cm à bords rectifiés pour obtenir des joints quasi-invisibles.
Caractéristiques visuelles et finition	Gros cristaux, couleurs vives. Un profilé de seuil en périphérie de la zone carrelée, assura la transition entre le carrelage et la moquette adjacente de hauteurs différentes. La largeur de la plage du profilé s'adaptera en fonction de l'écart de hauteur.
Modèle indicatif de référence	Carrelage effet Terrazzo Confetti Blanc 60x60 cm finition mate ou produit équivalent
Mise en œuvre	Au préalable, le plancher support devra être sec, propre et exempt de toute aspérité. La planéité du support devra être contrôlée avec la pose et une préparation (ragréage) sera prévue le cas échéant. Pose collée sur mortier-colle C2S1 en double encollage, joints CG2 largeur 3 mm minimum, conformément au DTU 52.2.
Localisation	Plan AIX_CRNA_NET-PRO-11-Revêtements de sols - peintures
Etablissement du prix unitaire	M²